



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 41611

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les préoccupations qui sont aujourd'hui celles des médecins spécialistes, en particulier des maladies de l'appareil digestif. Préoccupations liées à l'absence de budgétisation et de prise en compte de l'endoscopie digestive tandis que les conditions de déroulement de ces examens sont l'objet d'un renforcement de prescriptions assimilé par les professionnels concernés à un véritable « harcèlement textuel » au moment où l'investissement en faveur des moyens techniques haut de gamme : vidéo-endoscopes de haute résolution en priorité, n'est pas soutenu. Réalisés chaque année, 900 000 coloscopies permettent d'enlever 600 000 polypes, et le diagnostic de 38 000 cancers colo-rectaux. L'ensemble de ces éléments et constats plaide en faveur d'une plus juste prise en compte des attentes et propositions émanant des médecins concernés. Il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entende prendre à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41611

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4415